Commune de CLERMONT
HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 10/09/2025
Reçu en préfecture le 10/09/2025
Publié le 10/09/2025
ID : 074-217400787-20250908-DEL2025_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025-32

Nombre de Conseillers	
En exercice	**9**
Présent(s)	7
Absent(s)	2
Pouvoir(s)	0
Vote	
Pour	**7**
Contre	0
Abstention	0

Le **huit septembre deux-mil vingt-cinq** à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Date de convocation : 02 septembre 2025
Date d'affichage : 03 septembre 2025
Présents : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT.
Absent(s) : Christine DOCHE, Loïc TARDY.
Procuration(s) : /
Secrétaire de séance : Laury CICLET

Budget EAU – Créances irrécouvrables
Admission en non-valeur

Monsieur BELMESSIKH rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.
L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante sur demande du comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Monsieur BELMESSIKH donne connaissance de la proposition d'admission en non-valeur présentée par le comptable publique (annexe 1) : **liste 7113980011 en date du 12/11/2024 pour un montant de 1 784.11€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes de la liste n°7113980011 en date du 12/11/2024 (annexe1) pour un montant total de 1 784.11€.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET

Le Maire,
Christian VERMELLE

MAIRIE DE CLERMONT 74 Haute-Savoie